

Réunion du 16 septembre 2026

Procès-verbal N° 06

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : Mme Anne-Cécile SIMOES, M. Guy MARTIN, Eric GADAT, Lionel ERAY

Excusés : MM. Bernard MAY

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel

- Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.
Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

- Rappel : les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau de niveau district se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver) (décision Comité de Direction du 26/08/24).

1 – MATCHS NON-JOUÉS

Départemental 2 poule A

POUILLY 1 / NEVERS CHALLUY SERMOISE 3, match n°78801542 du 13/09/2026 – fixé le 27/09/2026

DONZY 1 / LA CHARITE 1, match n°78801541 du 13/09/2026 – fixé le 27/09/2026

Départemental 2 poule B

LUTHENAY 1 / CHATEAU ARLEUF 1, match n°78805419 du 13/09/2026 – fixé le 27/09/2026

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Départemental 2 poule B

FC DECIZE 3 / MOULINS 2, match n°78805424 du 20/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h30.
Accord de la Commission.

ESN58 2 / MARZY 1, match n°788805443 du 18/10/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h.
Accord de la Commission.

ESN58 2 / LA MACHINE 2, match n°78805465 du 06/12/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h.
Accord de la Commission.

ESN58 2 / MOULINS 2, match n°78805538 du 30/05/2027

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h30.

Accord de la Commission, sous réserve de non-incidence au classement (dernière journée de championnat, les rencontres devant se jouer à 15h sauf rencontre sans incidence). En cas d'incidence au classement, la Commission repositionnera la rencontre à 15h

Départemental 4 poule B

MOULINS 3 / DRUY BEARD 2, match n°79349699 du 20/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 01/11/2026

Refus de la Commission, qui repositionne cette rencontre le 25/10/2026.

LA MACHINE 3 / CHATEAU ARLEUF 2, match n°79349733 du 20/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 27/09/2026.

Accord de la Commission.

3 – DOSSIER TRANSMIS

- **Par la Commission Statuts et Règlements du 10/09/2026 :**
 - Prend note de la décision de la Commission confirmant le résultat de la rencontre D1 NEVERS BANLAY 1 / LUZY 1 du 06/09/2026

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – MATCHS NON-JOUES

Critérium féminin

ESN58 1 / CLAMECY 1, match n°78804964 du 06/09/2026 – fixé au 27/09/2026

ST PIERRE 1 / GUERIGNY URZY 1, match n°78804960 du 06/09/2026 – fixé au 27/09/2026

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Critérium féminin

CHARRIN 1 / ST PIERRE 1, match n°78804971 du 20/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 25/10/2026.

Accord de la Commission.

ST REVERIEN 1 / GUERIGNY URZY 1, match n°78804972 du 20/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser cette rencontre pour qu'elle se joue à Guérigny.

Accord de la Commission, match retour à St Reverien.

ESN58 1 / FC DECIZE 1, match n°78804974 du 20/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 25/10/2026.

Accord de la Commission.

3 – DOSSIER TRANSMIS

- Par la Commission Statuts et Règlements du 10/09/2026 :
 - Prend note de la décision de la Commission donnant match perdu à St Reverien (0 but, 0 point) pour en reporter le bénéfice à Coulanges (3 pts, 14 buts)

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026 A 17H15

Le Président
Michel PINGUET



La secrétaire,
SIMOES Anne Cécile



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.